

Recherche de solutions durables

in 2012, quelque 6,5 millions de réfugiés relevant du mandat du HCR étaient exilés depuis cinq ans ou plus. Comme bon nombre d'entre eux ne peuvent trouver un emploi ou n'ont aucun autre moyen de conquérir leur autonomie, le gâchis de talents et de ressources humaines est immense, et l'impact persistant de la pauvreté est intolérable pour les personnes concernées.

La ponction exercée sur les pays qui abritent les réfugiés est également considérable. La recherche de solutions durables pour les réfugiés est au cœur de l'action que le HCR mène à travers le monde. Ces solutions peuvent prendre la forme du rapatriement librement consenti dans le pays d'origine lorsque les conditions s'y prêtent, de l'intégration sur place dans le pays d'accueil quand c'est possible, ou de la réinstallation dans un autre pays. Indépendamment des solutions durables qui peuvent être envisagées, le HCR s'efforce d'aider les réfugiés à mener une vie satisfaisante en les aidant à accroître leur capacité de résistance et leur autosuffisance (voir le chapitre Encourager l'autosuffisance).

L'Organisation utilisera toutes les solutions disponibles de manière complémentaire. Elle cherchera en premier lieu à empêcher que les nouvelles situations de déplacement ne se prolongent et que les situations déjà prolongées ne se perpétuent indéfiniment. Ce chapitre présente les réflexions les plus récentes sur les solutions durables et les programmes du HCR pour l'année 2014.

Vers des solutions durables globales

uite à la formation du Groupe directeur chargé des solutions, l'effort renouvelé du HCR dans le domaine des solutions durables est centré sur les éléments suivants :

PLANIFICATION PLURIANNUELLE ET PLURIPARTENAIRE

Des efforts sont déjà en cours en Colombie et au Soudan, où l'Initiative pour des solutions transitoires (IST) est mise à l'essai en collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD. En s'appuyant sur ce travail, le Groupe directeur soutient les opérations qui s'efforcent d'élaborer des plans pluriannuels et pluripartenaires globaux pour apporter des solutions. Ces plans comportent des activités destinées à faciliter l'intégration sur place, le retour et la réintégration, mais aussi à lutter contre l'apatridie et à renforcer la protection des réfugiés en général.

En Afghanistan, au Kirghizistan et en Côte d'Ivoire, où la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables est mise en œuvre à titre expérimental, les opérations du HCR tirent parti de leur connaissance des populations déplacées et de retour dans leur lieu d'origine pour persuader les gouvernements de ces pays d'inclure les personnes qui relèvent de la compétence de l'Organisation dans leurs plans nationaux.

ENGAGEMENT ACCRU AVEC LES PARTENAIRES

Le HCR entend renforcer ses partenariats avec les acteurs du développement et le secteur privé, notamment dans le cadre de l'IST. Par exemple, le HCR travaille main dans la main avec la Banque mondiale et le PNUD pour transformer des camps en zones d'installation viables au Soudan oriental. Il aide également les autorités nationales à assumer la responsabilité de la fourniture de services essentiels et de la promotion de l'autosuffisance auprès des réfugiés.

La collaboration sur la planification stratégique, dans les Balkans, en Colombie et en Équateur, en Ouganda, en Somalie, en Zambie, et dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, vise à impliquer davantage d'autres acteurs, notamment les communautés réfugiées et les communautés d'accueil, les autorités locales et le secteur privé, dans la recherche de solutions durables. À Dollo Ado (Éthiopie), la collaboration du HCR avec la Fondation Ikea, le gouvernement régional et d'autres partenaires spécialistes du développement devrait renforcer les moyens de subsistance des réfugiés et de la communauté hôte en facilitant la diversification des cultures et l'accès aux marchés.

ÉLABORATION DE GUIDES

Le Groupe directeur pour les solutions est chargé de veiller à ce que l'ensemble des outils d'appui au terrain et des formations accordent une importance particulière à la protection. Parmi ces outils figurent des documents consacrés à des secteurs spécifiques, comme la Stratégie du HCR sur les moyens de subsistance, à paraître prochainement, des conseils sur le désengagement responsable, une version actualisée du manuel sur le rapatriement librement consenti et des principes directeurs sur la réintégration. Ces divers documents seront ultérieurement réunis dans un manuel plus général, consacré aux solutions. Le Groupe directeur soutiendra également des projets novateurs, dont un destiné à accroître la mobilité liée au travail.

UNE APPROCHE PROGRESSIVE

Même dans les situations où aucune solution n'est envisageable dans l'immédiat, l'Organisation renforcera les activités d'autosuffisance. Ceci réduira la dépendance et facilitera la constitution d'un capital financier et social, permettant aux populations relevant de la compétence du HCR de mener une vie productive et digne, tout en s'intégrant, dans la mesure du possible, au sein de leurs communautés d'accueil.

Le HCR et le PAM ont entamé trois projets pilotes au Soudan du Sud, au Tchad et en Ouganda afin de trouver des moyens de réduire systématiquement la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire. L'accent sera mis sur l'importance de l'autosuffisance dès le début du cycle de déplacement.

En Égypte, le HCR applique le « modèle de progression », conçu en collaboration avec l'Institut de développement du BRAC et l'ONG *Trickle Up*. Cette méthodologie de réduction de la pauvreté utilise une succession d'interventions dans les secteurs des moyens de subsistance, du renforcement des capacités, du soutien social et de la microfinance pour faire sortir les gens de la pauvreté, en milieu rural comme dans les zones urbaines.

L'Organisation étudie également de nouvelles approches concernant la mobilité liée au travail, la migration temporaire et les autres formes de séjour légal; ces approches peuvent permettre de créer de nouvelles solutions, comme celles qui ont été proposées lors de l'atelier sur la mobilité liée au travail pour les réfugiés, organisé avec l'OIT en 2012. L'atelier a, de manière importante, offert aux États, aux organisations internationales, aux membres de la société civile et aux universitaires l'occasion d'examiner comment la mobilité liée au travail pourrait accroître les possibilités d'emploi ainsi que la liberté de mouvement des réfugiés, et faciliter des solutions durables sans porter atteinte aux principes de protection. En conséquence, le HCR prévoit de lancer un projet pilote de mobilité liée au travail en collaboration avec le secteur privé et des structures

• Rapatriement libre

Le plus cher désir des réfugiés et des déplacés internes est le plus souvent de rentrer chez eux. Aujourd'hui, des millions de gens de par le monde n'attendent que l'occasion de le faire. Leur décision est souvent fonction des conditions de sécurité, du climat social, ainsi que sur la disponibilité des services et moyens de subsistance nécessaires à leur bonne réintégration. La principale préoccupation du HCR est de veiller à ce que les retours soient volontaires et à ce qu'ils se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité. Selon les prévisions du HCR, plus de 400 000 personnes relevant de sa compétence devraient décider de rentrer en 2014 ; en conséquence, le Haut Commissariat travaille avec les pays où le nombre de rapatriés devrait être important, afin d'accroître les efforts de réintégration. Bien que l'évolution de la situation dans certains pays d'origine entraîne une modification des scénarios de rapatriement librement consenti et nécessite, de la part du HCR et de ses partenaires, un effort constant d'adaptation, on peut s'attendre à ce qu'en 2014, la plupart des retours aient lieu en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Mauritanie, en Somalie, à Sri Lanka et dans divers pays des Balkans. La cessation récente du statut de réfugié précédemment

UNE APPROCHE STRATÉGIQUE, COMPRENANT UN APPUI AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION

En 2014 et 2015, le HCR aidera les opérations de certains pays à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies pluriannuelles axées sur les solutions. À cet effet, le HCR élargira l'accès aux compétences et services techniques externes au moyen d'accords-cadres, d'équipes

mobilisables en renfort et de liens avec des établissements universitaires. Les stratégies pluriannuelles intégreront des indicateurs et des critères permettant de mesurer les résultats. L'Organisation a entrepris de sélectionner les pays prioritaires, en tenant compte de la planification stratégique pluriannuelle et pluripartenaires et des solutions possibles.

Réinstallation : au-delà de la solution durable

a réinstallation consiste à transférer des réfugiés du pays où ils ont demandé l'asile vers un autre État ayant accepté de les admettre en qualité de réfugiés sur son territoire, où ils sont autorisés à s'établir de manière permanente et peuvent, à terme, solliciter la nationalité. La réinstallation joue un rôle crucial dans la protection des réfugiés vulnérables, y compris dans les situations d'urgence, et constitue une manifestation tangible de partage des charges avec les gouvernements des pays d'asile.

Le HCR continue à encourager les États à s'engager dans certaines situations prioritaires afin d'appuyer l'utilisation straté-

gique de la réinstallation. On dénombre actuellement sept situations prioritaires : (i) le Kenya, (ii) la République islamique d'Iran, (iii) le Pakistan, (iv) la Turquie, (v) la Syrie, la Jordanie et le Liban, (vi) la situation des réfugiés colombiens et (vii) la situation des réfugiés congolais (RDC). La

LA RÉINSTALLATION JOUE UN RÔLE CRUCIAL DANS LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS VULNÉRABLES Y COMPRIS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

accordé aux personnes qui avaient fui l'Angola, le Libéria et le Rwanda a accru les rapatriements librement consentis en direction de ces pays. Un nombre important de communautés et d'individus qui avaient

ment consenti

direction de ces pays. Un nombre important de communautés et d'individus qui avaient été déplacés à l'intérieur de l'Afghanistan, de l'Iraq, du Kosovo (Résolution 1244 du Conseil de sécurité (1999)), du Mali, du Pakistan, des Philippines, de Sri Lanka, du Soudan et du Yémen, devraient également regagner leur domicile en 2014.

Des tensions peuvent naître dans les communautés qui accueillent des réfugiés et des déplacés internes de

retour, ainsi que d'autres personnes toujours déplacées. Tout en continuant à défendre les droits des anciens réfugiés et déplacés de retour, l'Organisation encouragera la coexistence pacifique entre les populations déplacées, les populations de retour et les populations d'accueil, et mettra au point de nouvelles mesures pour soutenir ces efforts. En 2014, le HCR contribuera aux efforts conjoints destinés à pérenniser les retours, notamment en exécutant des projets axés sur la collectivité et en mettant davantage l'accent sur la gouvernance et la délivrance de documents.

situation congolaise a été ajoutée en 2013, conformément au plan pluriannuel du HCR, qui vise à accroître la réinstallation des réfugiés congolais accueillis au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. L'Organisation invite les États à offrir des places de réinstallation aux réfugiés qui se trouvent dans ces situations, car les départs servent également à élargir l'espace de protection et l'accès aux moyens de subsistance pour ceux qui restent dans les pays d'asile.

Face à la crise syrienne, le HCR a mis l'accent sur l'utilisation de la réinstallation comme moyen de protection et solution durable pour le nombre croissant de réfugiés syriens vulnérables qui sont actuellement exilés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Si cette stratégie est actuellement centrée sur la présentation de demandes individuelles, sélectionnées en fonction de besoins et de vulnérabilités spécifiques, un programme de réinstallation plus vaste pourrait être envisagé à l'avenir, selon la situation dans la région. Dans un effort parallèle, le HCR prie les États d'examiner la possibilité d'accueillir des réfugiés syriens dans le cadre de programmes d'admission accélérée pour motifs humanitaires.

Le HCR aide plus de 100 000 réfugiés à regagner le nord de la RDC



Des agents du HCR aident les rapatriés à descendre du bateau qui a accosté à Buburu, dans la province de l'Équateur.

Buburu, Republique Democratique du Congo | Aujourd'hui, des bateaux transportant plus de 350 réfugiés ont traversé l'Oubangui et accosté en République démocratique du Congo (RDC), ce qui a porté à plus de 100 000 le nombre total de personnes rapatriées de la République du Congo avec l'aide du HCR.

Cet article est une version adaptée d'une chronique d'actualité du HCR

3 SEPTEMBRE 2013

D'après les listes du HCR, Anuarite Malanga, 31 ans, a été la 100 000° réfugiée à regagner enfin son pays. La jeune femme, qui rentrait avec ses deux enfants et une nièce, s'était enfuie de son village en novembre 2009, après que son beau-frère, un pêcheur, ait été tué. Bon nombre de villageois ont, comme Anuarite, été déplacés fin 2009 et début 2010 par les violences ethniques suscitées par des conflits au sujet des droits de pêche et d'exploitation agricole dans leur région d'origine.

Anuarite et ses proches figuraient parmi les 361 réfugiés qui ont pris place dans le convoi de rapatriement de ce matin, qui est parti de la ville d'Impfondo, située dans le département de la Likouala au Congo. Il leur a fallu à peine plus d'une heure pour rallier Buburu, une localité de la province de l'Équateur, au nord de la RDC; de là, ils ont été transférés dans un centre de transit géré par le HCR.

Après avoir reçu un repas chaud, ils se sont fait enregistrer, ont accompli les formalités administratives et ont passé une visite médicale. Les rapatriés qui vivent dans les environs de Buburu rentreront chez eux aujourd'hui. Les autres passeront la nuit au centre de transit et seront raccompagnés dans leurs villages d'origine demain. Les affrontements interethniques survenus à la fin de l'année 2009 et au début de l'année 2010 ont forcé plus de 131 000 personnes à s'enfuir au Congo, sur l'autre rive de l'Oubangui, et 20 000 autres à se réfugier en République centrafricaine.

L'an dernier, lorsque le programme de rapatriement librement consenti a été lancé, plus de 46 300 individus ont regagné leur pays. Cette année, plus de 53 700 personnes ont jusqu'à présent quitté Bétou, Impfondo et Loukoléla (Congo) pour regagner leur domicile dans

les régions de Dongo, Libenge, Mbandaka et Buburu, situées dans la province de l'Équateur. Le HCR appuie également les projets de réintégration qui encouragent la coexistence pacifique et la réconciliation entre les tribus locales

« L'agence pour les réfugiés appelle également la communauté internationale à financer des projets de développement qui pourraient aider à prévenir des problèmes à l'avenir et apporter une relative prospérité à la région », indique Stefano Severe, le délégué régional du HCR, qui exhorte les organismes de développement à venir dans la région et à travailler avec les organisations humanitaires dans cette optique. Anuarite, pour sa part, a exprimé sa joie d'être de retour chez elle et son impatience à l'idée de retrouver ses proches. Elle a l'intention de reprendre ses études pour devenir enseignante. o

Le HCR se félicite de l'engagement pris par de nouveaux pays de réinstallation, tels que l'Autriche et la Suisse, de contribuer à l'augmentation de la capacité mondiale de réinstallation. Cependant, le nombre de places offertes demeure inférieur aux besoins. Compte tenu de la multiplicité et de la durée des situations d'urgence, il est plus important que jamais de préserver le fondement humanitaire de la réinstallation et de veiller à ce que les programmes de réinstallation des États soient ouverts aux réfugiés qui ont le plus besoin de cette solution. Le HCR estime qu'en 2014, quelque 691 000 personnes auront besoin d'être réinstallées, sans préjuger des nouveaux besoins que pourrait engendrer l'exode de réfugiés syriens en direction des États voisins.

Compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité dans certains secteurs du Moyen-Orient et de la Corne de l'Afrique, il est toujours difficile aux représentants des pays de réinstallation d'obtenir un accès rapide et satisfaisant aux réfugiés qu'ils souhaitent interviewer. Pour surmonter cet obstacle persistant, le HCR aura recours en 2014 et 2015 à des moyens novateurs, comme l'organisation de vidéoconférences, le transfert de candidats à la réinstallation dans des centres de transit en cas d'urgence et d'autres arrangements.

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Organisation entend promouvoir la réinstallation comme composante à part entière des stratégies globales. Le HCR veillera tout particulièrement à ce que les solutions durables soient appliquées de façon complémentaire, ceci afin d'accroître au maximum les possibilités offertes au plus grand nombre de réfugiés.

Le tableau inclus dans ce chapitre offre un aperçu des principaux domaines d'intervention prévus l'an prochain, illustrés à l'aide d'exemples. Ces domaines d'intervention sont issus des plans du HCR pour l'exercice biennal 2014-2015.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2	014 EXEMPLES
SOLUTIONS DURABLES	
Potentiel en matière de réinstallation réalisé	
Présentation de demandes de réinstallation	■ En 2014, le HCR estime que dans le monde, environ 80 000 individus feront l'objet d'une demande de réinstallation.
	Les demandes de réinstallation augmenteront vraisemblablement en Afrique, principalement en raison des efforts accrus déployés pour soutenir la candidature de réfugiés congolais (RDC) accueillis dans la région des Grands Lacs.
Élargissement des programmes de réinstallation	■ Les efforts visant à augmenter les quotas de places et à encourager la création de nouveaux programmes de réinstallation se poursuivront (à la mi-2013, 26 pays s'étaient dotés de programmes de réinstallation)
Organisation des départs	Le HCR plaidera pour une augmentation du nombre de départs, afin de garantir la pleine utilisation des quelque 80 000 places mises à disposition par les pays.
Identification des cas relevant de la catégorie F <i>emmes et filles en situation de risque</i> et présentation des demandes correspondantes	Au moins 10 pour cent de l'ensemble des demandes de réinstallation soumises concerneront des femmes et des filles dans des situations à risque, conformément à la cible fixée par le Comité exécutif dans sa Conclusion 105 (VII) de 2006.
Mise en œuvre d'une stratégie de prévention de la fraude	 Des programmes de formation spécialisés (sur les enquêtes et la sensibilisation aux risques de fraude) seront élaborés et assurés.
	■ Un répertoire électronique centralisé des cas de fraude sera accessible dans le monde entier.
Potentiel en matière d'intégration sur place réa	alisé
Promotion de l'intégration sur place assurée	 Des stratégies d'intégration sur place dotées de critères et d'indicateurs plus clairs seront lancées dans certains pays (par ex. l'Ouganda et la Zambie).
	 Trois ateliers sur les aspects juridiques de l'intégration sur place seront organisés à l'intention du personnel du HCR, de fonctionnaires et de partenaires.
Potentiel en matière de retour volontaire réalis	sé
Communication d'informations aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR et vérification du caractère volontaire de chaque retour	 La version actualisée du Manuel du HCR sur le rapatriement librement consenti et des directives à l'intention des équipes de protection chargées de s'assurer du caractère volontaire des retours seront diffusées.
	 Deux ateliers seront organisés dans des opérations de rapatriement afin de tester les outils de formation destinés à soutenir la mise en œuvre des directives actualisées.
Systèmes d'information sur le rapatriement librement consenti et la réintégration améliorés et appuyés	Dans les opérations qui contribuent au retour et à la réintégration d'un grand nombre de réfugiés et de déplacés internes, des systèmes renforcés d'accueil et de suivi de la protection relieront plus directement les informations sur les pays, les enquêtes sur les intentions et les obstacles au retour recensés par les réfugiés et les déplacés internes.
	Les contributions du HCR aux plans communs reflèteront de manière plus systématique ces priorités.
	■ Le HCR continuera à développer sa méthodologie de profilage afin d'aider les équipes dans les pays à élaborer des stratégies globales d'aide au retour tenant compte des besoins spécifiques des populations concernées.
Partenariats noués avec des acteurs du développement	■ Les opérations du HCR, en particulier celles qui soutiennent la réintégration de réfugiés et de déplacés internes de retour dans leur pays ou localité d'origine, continueront à développer leurs relations avec les partenaires du développement et les organismes nationaux de défense des droits de l'homme, notamment dans le cadre de la planification commune et de la programmation conjointe sur la gouvernance et la cohésion sociale, la délivrance de documents et la résolution des conflits.
Stratégie globale de solutions élaborée, renfor	cée ou actualisée
	 Des partenariats fiables avec les acteurs du développement et le secteur privé seront recherchés afin de coopérer avec efficacité à la mise en place de solutions dans certains pays et certaines opérations.
Partenariats avec les acteurs du développement et le secteur	■ Les efforts destinés à assurer la prise en compte des questions de déplacement dans les programmes de

PNUD.

privé renforcés

Suivi et évaluation des solutions renforcés

développement seront poursuivis, notamment dans le cadre de la coordination avec des partenaires de développement comme l'Agence japonaise de coopération internationale, la Banque mondiale et le

■ Des méthodes plus efficaces pour mesurer la progression en direction de solutions seront mises au point.